

La chambre régionale des comptes épingle la gestion de Mr Passi

Le maire assure que tout va bien.

Ce n'est pas l'avis de la chambre régionale des comptes. Quelques extraits de son rapport.

Elle constate que les charges de personnel entraînent un blocage de la marge de manœuvre financière. La situation est plus défavorable que pour les communes de même importance. Givors se retrouve proche des 10 % des communes les plus mal placées ! Ainsi, le poids des charges de personnel s'élève en 2007 à 728 euros par habitant (...) alors qu'il ne représente que 525 euros par habitant pour la moyenne départementale.

Les dépenses ayant plus augmenté que les recettes (+17% pour les dépenses contre +12% pour les recettes), la capacité d'autofinancement se dégrade. Les ressources étant

insuffisantes pour couvrir la totalité des dépenses d'investissement, la collectivité a équilibré le financement de ses investissements en puisant dans ses réserves.

La collectivité tire beaucoup plus sur les impôts que les autres communes. Ainsi le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, qui ressort à 1,37, est bien au-dessus des moyennes régionales et nationales et ne laisse aucune marge de manœuvre à la collectivité.

Voilà bien une distribution de mauvais points à la gestion financière de la commune !

Tous ces points, sont dénoncés par les élus d'opposition depuis le début du mandat en cours. Le rapport complet est disponible sur notre site :

<http://defigivordin.site.voila.fr>

L'édito du Président

Maladie chronique, maladie du siècle, geste politique... Gardons-nous bien d'analyser hâtivement ce problème qui pollue nos consultations électorales. Constatons simplement que l'abstention existe. Elle peut alors rendre bien des services en étant utilisée par qui veut embellir ou discréditer un résultat de scrutin. Si elle s'est généralisée dans notre pays, elle est souvent supérieure à la moyenne nationale dans certains types de localités. Ainsi donc, un groupe, une personne peut être au pouvoir avec seulement une minorité de suffrages exprimés. Et localement, l'élu est alors satisfait et peut se congratuler avec ses acolytes, même si les chiffres qui lui sont favorables représentent à peine le quart de ses administrés. Ainsi va la politique des grands et des petits rois...

Roland VILLE

Directeur de publication
Alain Pelosato

N° ISSN 1772-7561
Imprimerie de l'Alphabet

Les actions de nos élus au conseil municipal

Conseil municipal du lundi 14 décembre 2009

Toujours une très lourde ambiance au Conseil municipal où le maire et les élus de la majorité ne répondent à aucune question posée par l'opposition. Suite à la distribution d'un tract injurieux publié par un adjoint au maire, Michelle Palandre a fait une déclaration préliminaire intitulée « Avec respect, travailler pour Givors » dans laquelle elle condamne cette publication. Elle a notamment déclaré : « L'auteur du tract compare ce conseil à un ring ou un jeu télé; mais le premier responsable de ce cirque, eh bien c'est vous M. Passi, vous qui devriez être capable d'y mettre de l'ordre ! »

Interventions de nos élus :

- Débat d'orientation budgétaire

Michelle Palandre

L'état continue de faire son devoir puisque l'ensemble de ses dotations aux collectivités territoriales se calquera sur l'inflation soit environ 1,2%, en reconduisant le versement du FCTVA. (Fonds de compensation de TVA). On connaît la procédure habituelle que vous appliquez, à savoir : surestimer les dépenses et sous-estimer les recettes, ne pouvez-vous faire un effort et mieux calculer les prévisions de dépenses et de recettes ? Car, vous semblez l'oublier, mais de ce calcul dépend le montant des impôts payés par les contribuables. D'autre part, avez-vous tenu compte du reliquat du compte administratif ? Vous parlez d'un « trou » de 500 000 euros (c'est votre expression) dans votre budget. Mais c'est bien vous qui gérez la commune, donc qui est responsable ? D'autre part, au dernier conseil municipal, vous disiez que 7 millions d'euros (prévus pour le CTM) ce n'était rien, qu'on ne faisait rien avec 7 millions ! Vous l'avez dit ! Alors pourquoi dites vous d'une somme 14 fois plus faible que c'est beaucoup !

Jean-Marc Bouffard-Roupé

Il faut tout de même avoir à l'esprit que pour Givors, le montant des dotations de l'état (DGF / DSU / Fonds de Compensation TVA) pour la commune de Givors s'élève à presque 9 M€.

=>

SOMMAIRE

- La Chambre des comptes
- Conseil municipal du 14/12/2009
- Conseil municipal du 11/02/2010
- Délinquance Stop
- Plan d'urgence
- Désastre place de Bans
- Brèves
- Situation de l'AMAD

Plan d'urgence : la ville se meurt !

Le gouvernement a pris la décision d'augmenter le déficit public pour relancer l'économie. Il l'a fait en connaissance de cause et sans sectarisme idéologique, puisque notre commune en profite très largement avec les deux millions d'euros pour la ZAC de VMC et l'avance de la restitution du FCTVA. Les besoins sociaux sont pris en compte par l'Etat, notamment avec le RSA et toute une vague de mesures sociales. Concernant la TP (Taxe Professionnelle), tout le monde, de tous temps, de quelque sensibilité que ce soit, a toujours dit que la TP était un mauvais impôt. Sa disparition sera entièrement compensée. La réforme territoriale est une excellente réforme qui va permettre de diminuer les charges de fonctionnement d'une part et d'autre part améliorera le fonctionnement des institutions publiques puisque les compétences entre régions, territoires et communes seront mieux réparties et permettront d'éviter les chevauchements actuels générateurs de pertes de temps et de coûts importants.

- Gestion Sociale et Urbaine de Proximité quartier des Vernes et centre ville

Michelle Palandre

Le diagnostic fait par la GSUP est édifiant, Givors est une ville où les difficultés s'accumulent depuis de nombreuses années et les autorités locales restent incapables d'apporter des solutions : Dégradation du bâti, vandalisme, délinquance, incivilités. Les solutions proposées ne sont pas différentes de toutes celles qui ont été proposées jusqu'à maintenant. Pourquoi voulez vous que ça change ?

- Grand Lyon propreté

Virginie Bodard

Ne pourrait-on pas avoir une fréquence de collecte plus importante pour les bacs jaunes. Est-ce une question de

coût ?

- Acomptes sur subventions à divers Organismes

Jean-Marc Bouffard

Nous votons pour les avances de subventions aux associations. S'il était proposé au conseil municipal de voter le budget primitif par rubrique, nous pourrions voter les subventions aux associations. Hélas le BP doit être voté en bloc, ce qui nous conduit à ne pas le voter si certains choix ne nous semblent pas pertinents. Nous souhaitons faire cette mise au pont afin d'éviter, de vous laisser faire croire que nous serions contre les subventions aux associations.

- Rapport d'activité 2008 du Grand Lyon – Service public d'eau potable

Michelle Palandre

Pourquoi n'avons-nous pas d'indication sur les caractéristiques de la qualité de l'eau produite et distribuée par le captage « Rhône-sud » duquel nous dépendons ? Je vous rappelle que la loi sur l'eau oblige la commune à publier la qualité de l'eau potable distribuée.

- Bilan de clôture de la convention publique d'aménagement du centre ville

Michelle Palandre

Quand on observe le bilan de l'OPAC, chargé de l'aménagement du centre ville, on remarque que les recettes sont constituées principalement de participations des collectivités ou de l'Etat. Et surtout, pour rien, car à part pour l'îlot Salengro, rien n'a été réalisé. Tout ça pour obtenir un déficit, comblé par la ville de 813 190€.

Conseil municipal du 11 février 2010

Cette fois encore, la séance a été marquée par le refus du maire de répondre à de nombreuses questions posées par les élus de l'opposition.

En ce qui concerne le budget il s'est confirmé que ce document ne reflète pas la gestion réelle de la majorité comme l'ont souligné nos élus de l'opposition. Sur ce point, M. Passi n'étant pas capable de répondre aux questions soulevées, a passé la parole au directeur des finances qui n'a fait que confirmer l'analyse des deux élus de l'opposition sur le budget.

Budget 2010 de la commune

Michelle Palandre

Nous constatons une incohérence entre le plan 2010-2014 de prévision des investissements et le budget primitif que vous nous demandez de voter.

En étudiant le plan 2010-2014 de financement des investissements, nous remarquons que vous souhaitez réduire comme nous vous l'avions conseillé la capacité d'autofinancement en diminuant les excédents de fonctionnement et en prévoyant des emprunts en 2013 et 2014. Nous arriverons ainsi à réduire enfin les impôts des Givordins à l'approche de 2014. Vous auriez eu et vous auriez encore la capacité de le faire avant, mais vous attendez l'année des élections municipales !



Jean-Marc Bouffard-Roupé

Pour les dépenses de fonctionnement, nous pouvons constater :

Que les charges de personnels déjà très lourdes subissent une augmentation de 3,80% soit plus de 550 000 euros.

Pour les autres charges de fonctionnement, il semble qu'enfin une prise de conscience se fasse, puisque ce poste est annoncé en baisse sensible. Il faut toutefois garder à l'esprit que ce poste est supérieur de 23% aux communes de même taille que Givors.

Pour les recettes de fonctionnement, nous pouvons constater que pour 2010, la DGF passe de 345 à 352 euros par Habitant, ce qui représente une augmentation de recette fournie par l'état de 2,03%. Il n'y a donc pas lieu de galvauder le gouvernement comme vous le faites. Notre ville est très largement soutenue dans le cadre des subventions, dotations, politique de la ville, elle n'a pas été oubliée par le plan de relance gouvernemental.

En investissement, au regard des documents prospectifs 2010-2014, pour l'année 2010, on sait déjà que nous allons payer au moins 1 million d'euros d'impôt de plus que nécessaire puisqu'il est indiqué un excédent de financement de 1,072 million d'euros, pour la clôture de l'exercice, soit plus de 12% de la recette des impôts locaux.

- Vote des taux des impôts locaux

Michelle Palandre

Nous rappelons que nous avons des taux extrêmement élevés, notamment le Foncier Bâti qui est le taux le plus haut du département. Les taux ne changent pas, les bases vont augmenter, par conséquent les impôts vont augmen-

ter. Vous avez la capacité de baisser les taux pour éviter cette augmentation aux Givordins. Vous ne le faites pas, donc nous voterons contre ces taux.

- ZAC VMC convention avec le Grand Lyon

Jean-Marc Bouffard-Roupé

Alors que manifestement le programme est plus qu'en retard, 5 à 600 emplois promis début 2006, le déficit prévisionnel est de presque 3 millions d'euros. La commune qui a déjà injecté des centaines de milliers d'euros dans cette opération, devra encore au moins prendre à sa charge 1 million d'euros. Combien d'argent public EPOA à laissé dans cette opération ? Maintenant le Grand-Lyon va laisser 2 millions d'euros... ! Sans oublier la participation gouvernementale du plan de relance. Voilà une opération qui montre très bien comment est dilapidé l'argent public; un dossier de plus qui illustre la gestion fantaisiste de la SEM Givors Développement.

- Tarifications : cimetière, éducation

Michelle Palandre

29% d'augmentation pour les concessions funéraires. Sans faire d'humour noir. Je trouve que vous n'y allez pas de main morte...

Là encore, pour la restauration scolaire, l'étalement des augmentations est étonnante. Pourquoi attendre 5 ans et augmenter d'un coup de 80% le tarif le plus bas qui par définition est supporté par les plus défavorisés. Et comment peut-on imaginer que cette population puisse supporter 80% d'augmentation et les plus favorisés seulement 13%. C'est incohérent.

Délinquance : stop

Bureau de poste et commerces braqués à main armée, magasins cambriolés, vitres brisées dans les commerces, chez les particuliers, dans les salles municipales et les écoles, rodéos, voitures brûlées, incivilités, stationnement sauvage sur les trottoirs, dégradations... Où va s'arrêter la dégringolade de l'insécurité qui règne dans cette ville ? Que répond M. Passi à cette question : l'Etat réduirait les effectifs de la police. Mais M. Sarkozy est là depuis trois ans et vous êtes là depuis 17 ans. Cette insécurité est le résultat d'une politique de la ville menée d'une main faible, comme

dans toutes les banlieues communistes. On dirait qu'on ne veut pas, ou moins punir comme pour s'excuser de ne pas apporter tout le bien être à la population. Malheureusement, c'est dans les villes pauvres qu'il y a le plus de délinquance. Mais les gens qui vivent dans les banlieues et dans des quartiers sensibles ne sont pas dupes. Ils ne sont pas différents comme vous voulez leur laisser croire. C'est leur voiture qui brûle, c'est leurs enfants qui sont victimes d'accident ou de la drogue. C'est leur travail qui est perdu quand on les braque. Cessez de faire du paternalisme avec les gosses de ces quartiers et de les traiter avec condescendance.

Désastre de la place de Bans : Michelle Palandre interpelle le Conseil municipal le jeudi 8 avril.

Monsieur le Maire,

Compte tenu de l'évolution de l'affaire « La SCI des lônes », et des dernières constatations de l'expert judiciaire, nous souhaitons intervenir au prochain conseil municipal du 08 Avril 2010, pour obtenir quelques précisions.

Nous rappellerons ci-après quelques faits importants afin de resituer exactement le déroulement pour le moins complexe de cette affaire.

Le **18.09.2006** : Givors développement commence les travaux, alors que la signature du marché se fait le 1er mars 2007. On peut se demander comment les travaux se sont faits sans marché.

Le **20.03.2007** : Mr Goubelly cosigne la déclaration d'ouverture de chantier arrêtée au 05.02.2007 soit 5 mois après le commencement des travaux.

Le **01.06.2007** : Ce jour-là, se signe la vente du terrain par la Mairie à la SCI les lônes, ainsi que le bail à construction et le bail à long terme. Tout cela alors que les travaux ont commencé presque un an avant.

Le **12.07.2007** : Mr Thénot, alors directeur de Givors développement réceptionne le bâtiment sans émettre aucune réserve.

Puis s'en est suivi ce que nous connaissons tous aujourd'hui, c'est-à-dire la mise en cause de Givors développement par le gérant de la SCI des lônes, celui-ci ayant constaté de nombreuses malfaçons.

Lors du conseil municipal du 27 Janvier 2009, nous vous avons posé ainsi qu'à Mr Lambert devenu directeur de Givors développement, bon nombre de questions concernant cette affaire et, notamment, quelle dangerosité présentait ce bâtiment compte tenu des problèmes de fissures.

Vous étiez tous les deux très confiants et nous avez répondu qu'il s'agissait de fissures seulement esthétiques et que le gérant de la SCI des lônes exagérait les problèmes qui n'en étaient pas vraiment.

D'autre part, lors du conseil d'administration de Givors développement du 19.02.09, Mr Lambert déclarait, je cite : « des fissures (défaut d'esthétisme) ont été constatées dans les murs périphériques mais n'affectent en rien la solidité du bâtiment et ne comportent aucun danger pour les utilisateurs. »

Concernant le certificat de conformité, vous ne pouviez pas le délivrer, dites-vous, parce qu'une action judiciaire était en cours.

Aujourd'hui, l'expert judiciaire a déclaré qu'il existait un risque pour la sécurité des personnes et la solidité du bâtiment.

Son rapport est édifiant : Manque de chaînage ou chaînage coupé, mauvais ferrailage de poteau ou poteau mal centré, linteau en béton qui s'appuie directement sur de l'agflo... Il parle de graves erreurs et manquements. Il dit même ne pas cacher son étonnement devant ce qu'il a vu. Les fissures ne sont pas seulement esthétiques mais bien structurelles.

Il a exigé la pose de tours d'étalement afin que le bâtiment ne s'écroule pas.

Nos questions sont les suivantes :

Comment avez-vous pu être aussi négligent et ne pas avoir fait accélérer les choses pour que ce bâtiment soit mis aux normes de sécurité pour le personnel et les clients.

Comment pendant plus de deux ans, avez-vous pu douter du bien fondé de la mise en cause du gérant de la SCI des lônes plutôt que de vous inquiéter réellement des problèmes et les résoudre définitivement pour pouvoir enfin délivrer le certificat de conformité ?

Nous ne pouvons nous empêcher de nous poser également cette question :

Que se serait-il passé si le gérant de la SCI des lônes n'avait pas engagé cette procédure contre Givors développement, s'il n'avait pas eu les moyens financiers pour l'assumer, et certaines connaissances dans le bâtiment ?

Peut-on penser que vous auriez délivré le certificat de conformité, que le commerce de LIDL, et d'autres sans doute, auraient ouvert leurs portes au public dans ce centre commercial sans se douter du danger qu'ils couraient ?

En tant que Maire, nous pensons qu'il est de votre responsabilité de vous inquiéter de la sécurité des commerces, et en tant que président de Givors développement, vous auriez dû intervenir immédiatement pour que les choses soit claires et remises dans l'ordre.

Quand il s'agit de construction faite par un privé, vous êtes beaucoup moins tolérant et nonchalant.

Le calendrier des travaux, le montage administratif, le suivi des travaux, la réaction à la mise en cause du gérant de la SCI des lônes, tout laisse à penser dans cette affaire que vous n'avez pas pris vos responsabilités de président.

Nous osons espérer que vous reconnaîtrez avoir mal évalué l'importance de cette affaire et le danger qu'elle représente pour le personnel et les clients de ce commerce.

Nous rappelons que Givors développement va construire d'autres bâtiments publics, à savoir la maison des sportifs et le pôle petite enfance, entre autres.

Peut-on leur faire confiance après la démonstration de la totale incompétence dont ils ont fait preuve dans ce dossier ?

Je me permettrais de reprendre vos propos rapportés dans Le Progrès dans un article consacré à l'effondrement d'un pan de toit rue Jean Ligonnet. Vous déclarez : « Devant la dangerosité de la situation nous lançons une procédure d'urgence en vue d'une démolition rapide. » Le journaliste de conclure : « Un coup de vent qui aura au moins l'avantage d'accélérer les choses. » Pour l'affaire qui nous intéresse doit-on espérer un coup de vent ?

Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Centre Commercial de la place de Bans.



Etaisements camouflés

Ferrailles.

Le site de VMC a été passé à la moulINETTE à dépollution. Magique !.. Le béton est parti mais la pollution est-elle partie? Que de vieux blocs ont été concassés, que d'énormes et vieux ferrailages ont été retirés et emportés loin d'ici pour y être sans doute détruits. Ils auraient été bien utiles sur la place de Bans, pour "consolider" le magasin LIDL, réalisé par Givors Développement et qui se fend de toutes parts...

Délégation :

La commune délègue sa gestion à l'OPAC pour le centre ville et à Givors Développement pour la construction d'équipements publics. N'est-elle pas capable de le faire elle-même ?

Brèves

La Faim et les Moyens

Certains jeunes sont en difficultés "alimentaires" à Givors. La mairie avec l'aide du conseil général leur alloue une allocation de 6000 euros. Comment peut-elle avoir la prétention d'être sincère quand elle s'apitoie sur ces jeunes alors qu'en parallèle elle dépense des millions d'euros pour la maison du Rhône, la Communication, les Fêtes et cérémonies, le site internet ou le CTM. Si ces jeunes ont faim il faut examiner et prendre ce fléau en considération pour y mettre de vrais moyens.



Structure des étais qui soutiennent le Centre Commercial place de Bans.

Ne pleurez pas toujours...

Le chantier d'insertion du Château St Gérald a coûté 173 000 euros, l'Etat a versé 140 000 euros et pourtant Mr le maire de Givors accuse constamment l'Etat de se désengager!

Abstention

62% d'abstention. Quelle signification ? Plus des 3/4 de la population givordine n'ont pas voté pour la liste de gauche. Vous avez dit ancrage..?

Privatisation

La commune communiste privatise en confiant le marché forain à la société Géraud.

Régionales :

Ça reste une élection régionale : la région était à gauche avant cette élection, la ville est à gauche. Si tout allait bien, les électeurs se seraient battus pour garder leur bien. Là, ils se sont tus!

Donner à l'AMAD (Association Maintien Aide à Domicile) les moyens de son action sociale

Michelle Palandre

L'AMAD doit intégrer les locaux municipaux situés 28 rue Longarini à la place de l'AGEMETRA (Médecine du travail). Voici mon intervention au **conseil municipal du 11 février 2010**.

« Parallèlement au loyer qui continuera à être versé par AGEMETRA (*L'ancien locataire est tenu de continuer à payer le loyer jusqu'au 30.11.2012*), la commune encaissera également un loyer versé par l'AMAD .

Je ne comprends pas comment une municipalité qui se dit tournée vers la solidarité peut agir de cette façon. L'AMAD est une association méritante parce qu'elle assure une aide à domicile à des malades, des handicapés ou des personnes âgées. Elle emploie environ 60 personnes. Ce sont des femmes qui pour la majorité sont seules ou ont élevé leurs enfants et désirent reprendre un travail. Elles n'ont pour la plupart pas de moyen de locomotion et elles font un travail exceptionnel. Nous ne les mettons d'ailleurs pas suffisamment à l'honneur car leurs interventions sont salutaires pour les malades mais aussi pour les familles accompagnantes des malades.

J'insiste auprès de vous Mr le Maire pour que vous acceptiez de leur faire cadeau du loyer jusqu'en novembre 2012. Si vous êtes capable de faire cadeau de 370 000 € à Givors Développement qui à ce jour n'a obtenu que des résultats médiocres, pourquoi ne pouvez-vous pas faire ce tout petit effort pour cette association à qui vous n'attribuez que 30 000 € pour boucler son budget de plus d'un million d'€. Leur gestion est exemplaire quand on sait que certaines associations similaires comme celle de Meyzieu - pour ne pas la nommer - fait un déficit de 274 000 €

Il y a un moment où il faut faire preuve d'humanité. Il ne

s'agit pas ici d'enrichir n'importe quelle association. Il s'agit de donner une toute petite bouffée d'oxygène à des gens qui sont au service de ceux qui ont perdu la plus grande richesse du monde c'est-à-dire la santé. Je ne peux même pas imaginer un refus de votre part ou je ne sais plus ce que veut dire solidarité sur le fronton de notre mairie.

J'attends un engagement public de votre part ce soir ou nous voterons contre cette délibération. »

Suite à cette intervention, nous avons ressenti un agacement de la part du maire et de certains conseillers de la majorité. Une conseillère a répondu au nom du maire que le déménagement serait pris en charge par la commune ainsi que les travaux de rafraîchissement du local, soit 7500 €, et d'autre part, que le loyer s'élèverait à 600 € par mois au lieu de 950 € par mois.

Depuis, nous avons interrogé l'AMAD qui nous a confirmé les faits pour le déménagement et le montant du loyer mais par contre les travaux resteraient à la charge de l'association. Nous avons lu dans Le Progrès du 26 mars que le personnel de l'AMAD s'était mis en grève évoquant des bas salaires, des frais de transport et la demande de fourniture de vêtements de travail.

Si le maire avait accepté la gratuité du loyer jusqu'en novembre 2012 et la prise en charge des travaux, l'AMAD aurait bénéficié d'une aide de 22 000 €. Cette somme modeste pour la mairie permettrait à l'association de fournir des vêtements de travail voire une petite prime de transport pour le personnel.

Il faut également noter que jusqu'à ce jour le local occupé par l'AMAD au Moulin Moiroud était mis gratuitement à disposition par la mairie à l'association. C'est suite au projet de rénovation du Moulin pour en faire un centre culturel que l'AMAD doit partir. Ce qui laisse supposer que les difficultés financières vont s'aggraver.

Encore une bonne raison pour demander au maire de faire un effort pour une association à vocation sociale.

Le Défi Givordin en ligne <http://defigivordin.site.voila.fr>

Adresse mail : defigivordin@yahoo.fr

Association : LE DEFI GIVORDIN 9 rue Victor Hugo 69700 GIVORS <http://defigivordin.site.voila.fr>

BULLETIN D'ADHESION

NOM

Prénom Signature

Adresse

Téléphone Date

E.mail

j'adresse ma cotisation 2010 de 15 euros

je fais un don exceptionnel de :

Adhésion, don exceptionnel ou soutien financier sont à envoyer à l'adresse indiquée ci-dessus.